

# DÉFISCALISATION NATIONALE

## quelles modifications attendues ?

# Soutien à la défiscalisation: un engagement de longue date



- Prolongation de la défiscalisation jusqu'en 2025 (PLF 2016) ;
- Déconcentration de l'instruction des dossiers de logements sociaux- Loi EROM (28.02.2017);
- Rédaction d'un rapport sur la défiscalisation, avec 15 propositions en faveur de la défiscalisation (07/2018);

# Prolongation de la défiscalisation jusqu'en 2025

- En 1<sup>er</sup> lieu, prolongation jusqu'en 2025 uniquement pour la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et Wallis & Futuna, alors que les DOMs ne bénéficiaient du dispositif que jusqu'en 2020.
- « Le 12 novembre, dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances pour 2016 (PLF 2016), les amendements en faveur d'une prolongation de la défiscalisation ont été adoptés. Une bonne nouvelle pour les entrepreneurs calédoniens qui, depuis deux ans, faisaient part de leurs inquiétudes et tiraient la sonnette d'alarme. » Extrait Magazine Made In, Décembre 2015
- Engagement (n°5) des députés calédoniens durant la campagne des législatives (juin 2017):  
« Favoriser le développement des entreprises: nous veillerons au maintien de la défiscalisation nationale des investissements productifs jusqu'en 2025. »

# Déconcentration de l'instruction des dossiers de logements sociaux- Loi EROM (2017)




- Constat: Inégalité de traitement des dossiers entre les territoires Outremer (déconcentration dans les DOM, instruction centralisée à BERCY pour les COM)
- Outil: loi EROM (2017) : Amendements P. GOMES avec comme **objectif** la suppression des contraintes et lenteurs administratives pesant sur les opérateurs du BTP et les porteurs de projets d'habitat social
- - Solution: Une instruction des dossiers pour partie en NC (en ce qui concerne le respect des réglementations et la pertinence économique des projets), pour partie à PARIS (en ce qui concerne la base éligible et la garantie des investisseurs)
- - *Résultat: Réduction des délais de 18 à 6 mois (4,9 mois pour les dossiers agréés - 3 sur 4 pour les dossiers agréés pour la SIC en 2018)*

# Rédaction d'un rapport sur la défiscalisation, avec 15 propositions



Un rapport :

- basé sur les travaux et échanges avec la **FEDOM**  Fédération des Entreprises des Outre-Mer la Direction Générale des Outremer et les acteurs économiques;
- présenté le 11 juillet 2018 et adopté à l'unanimité par la délégation Outremer de l'Assemblée nationale;
- Contenant des propositions législatives, réglementaires et doctrinales
  - Zoom sur quelques propositions clés
  - Proposition n°6
  - Encadrer la procédure d'agrément des biens productifs dans des délais maximum de :
    - 6 mois pour les programmes d'investissement dont le montant est inférieur à 5 millions d'euros,
    - 12 mois pour les programmes d'investissement supérieurs à ce montant



# Rédaction d'un rapport sur la défiscalisation, avec 15 propositions



- Proposition n°7
  - Eligibilité des opérations de réhabilitation des logements âgés de plus de vingt ans figurant dans le patrimoine existant des bailleurs sociaux situés dans les collectivités relevant de l'article 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie.
- Proposition n°8
  - Adaptation du délai d'achèvement des fondations aux caractéristiques techniques des programmes de construction de logements : prorogation pour une durée d'une année ou deux suivant l'achèvement des fondations.



# Rédaction d'un rapport sur la défiscalisation, avec 15 propositions



- Proposition n°11
  - Ne plus classer sans suite les demandes d'agrément de projets déposées en amont de leur réalisation au motif qu'il faudrait pouvoir les apprécier au titre de l'année de leur fait générateur,
  - Pour les projets échelonnés sur une durée supérieure à un an, délivrer un agrément fiscal unique en amont de la décision d'investissement.
- Proposition n°12
  - Publier, dans un BOFIP, la liste des catégories de dépenses entrant dans la détermination de la base éligible à l'aide fiscale et de celles qui en sont exclues.



# Rédaction d'un rapport sur la défiscalisation, avec 15 propositions

- Proposition n°14
  - Publier une liste officielle des codes NAF relatifs aux secteurs d'activités inéligibles ou considérés comme secteurs sensibles au sens de l'agrément.
- 
- Proposition n°15
  - Habilitier le Haut commissariat en NC à instruire seul les demandes d'agrément pour les projets d'investissement productifs < à 5 millions d'euros
  - À défaut, l'habilitier à attester que les critères de fond posés par la loi fiscale sont remplis (aspect économique, emploi, respect de la réglementation et de l'environnement) et réserver à BERCY la détermination de la base éligible.





- Pour rappel...

- Un contexte budgétaire contraint à l'échelle nationale (dette publique de plus de 2255 milliards d'euros, égale à 98,5% PIB...)
- La défiscalisation: un outil qui souffre d'une mauvaise image (abus, rapport coût/ avantages jugé peu efficace,..)
- Où en est le PLF 2019 ?
- Le PLF 2019 est sorti de l'Assemblée nationale pour rejoindre le Sénat, et reviendra à l'AN en seconde lecture.

# Principaux amendements déposés en 1<sup>ère</sup> lecture



- Etendre le bénéfice de la réduction d'impôt pour l'investissement outremer au secteur du logement social aux travaux de rénovation d'immeubles sociaux de + de 20 ans détenus par les organismes logement social : *adopté*
- Ouverture de la défiscalisation à l'acquisition de navires de Croisières: (400 passagers max, ZEE uniquement, 20% du coût)- *déposé et adopté*
- Neutralisation des effets de la baisse du taux de l'IS en Métropole sur la défiscalisation en NC pour maintenir son attractivité – *déposé, retiré, en cours de débat*

# Principaux amendements déposés en 1<sup>ère</sup> lecture



- Prolongation des délais de construction de 2 ans pour les projets complexes - *déposé et retiré pour permettre à Bercy une interprétation plus souple de la force majeure*
- Investissement productif: délocalisation de la procédure d'agrément en NC- logique d'accélération de la réalisation des investissements- *déposé et retiré*
- Secteur hôtelier touristique: suppression de l'obligation de maintien dans le projet durant 15 ans pour les bailleurs de fonds (*déposé et adopté*) et pour les porteurs de projets (*déposé et rejeté*)

- *Zoom sur l'ouverture de la défiscalisation à la réhabilitation des logements sociaux existant dans le patrimoine des bailleurs sociaux (env. 2 500 logements concernés)*
- Plafond fixé pour l'heure à 50 K Euros/ logement: déconnecté de la réalité des coûts de construction (fourchette réelle entre 80 et 100 K Euros): amendement va être déposé au Sénat



# ***Zoom sur l'enjeu de la baisse de l'IS Métropolitain sur l'économie calédonienne***

- La baisse du taux de l'IS Métropolitain voté en 2017 prévoit une réduction de 33,3 à 25% (baisse cumulée de 25%) entre 2018 et 2022
- Les dossiers calédoniens financés en défisc sont impactés à due concurrence:
  - - Diminution de 25% de l'apport amené aux dossiers calédoniens, avec pour conséquence pour les porteurs de projets une obligation d'apport en fonds propres supplémentaires
- Introduction d'une discrimination entre TOM, car autonomie fiscale chez certains d'entre eux

# Nouveaux projets

*« Je suivrai de manière attentive auprès de Bercy l'instruction des dossiers calédoniens, notamment en ce qui concerne les délais et la base éligible » (Engagement Législatives 2017)*



- Wadra Bay (Hilton Lifou) (3,4 milliards FCP de travaux): agrément obtenu le 27.10.2018



- MK2 Dumbéa: (2,5 milliards FCP de travaux): agrément obtenu le 20.11.2018



- Carré ROLLAND (9,7 milliards FCP de travaux)

# Nouveaux projets

*« Je suivrai de manière attentive auprès de Bercy l’instruction des dossiers calédoniens, notamment en ce qui concerne les délais et la base éligible » (Engagement Législatives 2017)*



- **Flotte de 4 avions Aircal :  
9,3 milliards FCP**



- **Flotte de 4 avions Aircalin :  
40 milliards FCP.**

Agrément obtenu pour  
les 2 premiers Airbus le  
27.11.18

# L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF NATIONAL DE DÉFISCALISATION DES INVESTISSEMENTS OUTRE-MER

Au-delà du travail législatif, un travail sur  
la réglementation et la doctrine.



# 1. LA HIERARCHIE DES TEXTES EN DROIT FISCAL

---

1.1 - Le **Code Général des Impôts**

1.2 - Les **annexes du CGI** regroupent des dispositions qui revêtent différentes formes (Annexe I - règlements d'administration publique - Annexe II - décrets en conseil d'Etat - Annexe III - décrets simple - Annexe IV - arrêtés)

1.3 - Les **BOFIP** – support dématérialisé de la doctrine fiscale à l'attention des usagers (les BOFIP regroupent les anciens BOI, la documentation administrative de base, les rescrits et les réponses ministérielles publiées)

1.4 - Les **rescrits** à caractère général ou particulier

## 2. APPLICATION A LA DEFISCALISATION NATIONALE

---

- 2.1 - Les lois** créent ou modifient des articles du **CGI**  
⇒ Exemples : Loi de Finances, Loi portant diverses dispositions d'ordre économique et fiscale dites DDOEF
- 2.2 - Les décrets ou arrêtés** précisent les **modalités d'application des Lois**  
⇒ Exemples : plafonds de loyer et de ressources des locataires, règles en matière de déconcentration de l'agrément fiscal ou de procédures accélérées
- 2.3 - Les BOFIP** disponibles en ligne depuis 2012, sont régulièrement mis à jour pour tenir compte de **l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence.**  
⇒ Exemples : appréciation du seuil de l'agrément fiscal, notion de programme, liste des pièces constitutives d'un dossier de demande d'agrément fiscal, instauration de procédure d'agrément déconcentrées ou accélérées, etc.)

## 3. POINTS REGLEMENTAIRE OU DE DOCTRINE A AMELIORER DANS LE DISPOSITIF DE DEFISCALISATION

---

La Fédération des Entreprises des Outre-Mer (FEDOM) :

- en concertation avec les parlementaires et les services de l'Etat,
- fait le lien avec les entreprises des DOM et des COM et réalise avec elles un important travail de fond (réunions, notes, projets de textes ou d'amendements)
- pour améliorer les modalités d'application des textes qui concernent l'outre-mer et notamment ceux qui concernent l'aide à l'investissement outre-mer.

## 3.1 – Améliorations possibles de la procédure d’agrément fiscal

- A - Déconcentration de la procédure d’agrément** dans les COM
  - soit totale à l’image de celle en vigueur dans les DOM (agrément délivré localement 5 M€ pour les biens productifs et 20 M€ pour le logement social)
  - soit partielle (validation de 3 critères sur 4 par les représentants de l’Etat présents dans les COM).
  
- B - Encadrement de la procédure d’agrément des biens productifs dans des délais fermés**, en fonction de l’importance des programmes d’investissement (par exemple 6 mois pour les projets inférieur à 5 M€ et 12 mois au-delà)
  
- C - Délivrance des agréments en amont de la réalisation des projets** avec un seul agrément pour les projets qui s’échelonnent sur une durée supérieure à un an
  - ⇒ *Exemple : hôtel ou murs d’une usine sur une année et livraison des équipements venant compléter l’investissement l’année suivante.*
  
- D - Amélioration de la dotation en moyens humains du Bureau des Agréments**
  
- E - Actualisation de la liste des pièces nécessaires au dépôt des demandes d’agréments** et réputant celles-ci complètes.

## 3.2 – Amélioration des modalités d’application des textes et des schémas de financement

- A - Définir pour un certain nombre de secteurs clés, la **liste des dépenses éligibles** à l’aide fiscale et celles qui en sont exclues.
- B - Publier une **liste des codes NAF** des activités éligibles à l’aide fiscale
- C- Définir les **schémas applicables de manière intangible** pour une meilleure stabilité fiscale (exemple : schéma en souscription au capital à l’IS)

# CONCLUSION

---

- Le **soutient de nos parlementaires** des COM du Pacifique est essentiel pour améliorer les textes législatifs et nous les remercions pour le travail important qu'ils fournissent chaque année.
- La FEDOM contribue à **faire le lien** entre les acteurs des DOM et des COM dans le but de faciliter le travail des parlementaires ainsi que les discussions avec l'Etat
- Le volet réglementaire et doctrinal fait l'objet d'un **travail constant**, des réunions régulières étant désormais organisées entre le service juridique de la fiscalité de la DGFIP et les représentants de la FEDOM.
- Toutes les **contributions des chefs d'entreprises** qui rencontrent des difficultés dans l'application des textes sont utiles à la FEDOM pour améliorer encore le travail qui est réalisé.

# Merci de votre attention

Retrouvez l'intégralité de cette présentation

dès demain sur [www.cci.nc](http://www.cci.nc)

Toute l'actualité de la CCI-NC sur :

